

Mercredi 23 mars 2022

FIL Îlot apaisé quartier Louis XIV - Banc Vert Pour des quartiers plus agréables et plus sûrs

Tout au long de l'été et de l'automne 2021, sous l'impulsion de Patrice Vergriete, maire de Dunkerque, les habitants du secteur Louis XIV - Banc Vert ont été consultés sur la question des violences routières dans leurs îlots de vie. Usagers, élus et techniciens des services municipaux ont réfléchi ensemble aux meilleurs moyens de renforcer la sécurité de tous. Questionnaires, diagnostics en marchant et ateliers FIL ont ainsi permis de définir précisément les chantiers et actions à lancer dans les prochains mois, afin de rendre l'espace public plus sûr pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.

Création d'une grande zone 30 (2022)

Les travaux de la FIL se sont appuyés sur des constats objectifs : le quartier a bénéficié des résultats des premiers contrôles tests du radar mobile de la police municipale acquis par la Ville de Dunkerque, tandis qu'une série de comptages réalisés au cours du premier semestre 2021 a permis d'identifier les zones les plus sensibles. Et à l'occasion de l'enquête de terrain de la FIL îlot apaisé Louis XIV – Banc Vert, c'est bien la vitesse excessive des véhicules qui a été identifiée comme problème numéro 1 par les habitants. Des actions concrètes ont donc été décidées. Outre le renforcement des actions de pédagogie et de contrôle de la police municipale, il a été décidé de fixer la limite de vitesse à 30 km/h maximum dans tout le secteur d'ici la fin du premier semestre 2022. Cette grande zone 30 concernera l'ensemble des rues comprises entre l'avenue de Petite-Synthe au nord, l'avenue de la Villette à l'est, la rue du Banc Vert au sud et la rue Deschamps à l'ouest. La création de cette zone s'accompagnera d'une amélioration du plan de circulation sur certains micro-secteurs et de la mise en place de dispositifs pédagogiques. Un premier panneau de sensibilisation a ainsi été installé avenue de la Cité au début du mois de mars.

Des policiers municipaux plus présents (2022)

Soucieuse de faire respecter les limitations de vitesse dans les quartiers, la Ville s'est dotée d'un radar mobile. De fait, des contrôles de vitesse pourront être effectués plus fréquemment pour sensibiliser et verbaliser, si nécessaire, les auteurs d'incivilités. La police municipale sera également davantage présente aux entrées et sorties des écoles et fera preuve d'une plus grande fermeté vis-à-vis des infractions liées au stationnement. Une voiture stationnée sur un trottoir peut en effet obliger parents et enfants à descendre sur la chaussée pour continuer leur chemin, les mettant ainsi en danger. En parallèle, les policiers municipaux poursuivront leurs actions de prévention et d'apprentissage du code de la route en lien avec les établissements scolaires.

Une liaison piétonne sécurisée autour de l'église Saint-Antoine (2022 - 2023)

À la demande des piétons et usagers de l'avenue de la Cité, les cheminements entre les secteurs Banc Vert et Louis XIV seront confortés et sécurisés. Les trottoirs se trouvant de part et d'autre de l'église Saint-Antoine seront intégralement refaits et rendus accessibles à tous, aux personnes à mobilité réduite comme aux parents avec poussettes. La Communauté urbaine de Dunkerque profitera d'ailleurs de ces travaux pour sécuriser les passages piétons et améliorer le stationnement.

Un parvis pour embellir et sécuriser les abords de l'école Jules-Ferry (2022 - 2023)

Préoccupations remontées par les nombreux parents d'élèves ayant participé à la FIL îlot apaisé, l'inconfort des entrées et sorties de l'école Jules-Ferry seront traités par la création d'un parvis piéton devant l'entrée principale, rue de la Bastille. Réalisé en concertation avec la communauté éducative, l'aménagement de ce parvis sera complété par des travaux de voirie qui permettront de sécuriser davantage les abords de l'établissement et rassureront tous ceux qui vont à l'école à pied. Des travaux de voirie seront réalisés en complément par la Communauté urbaine en 2023.

En plus de ces projets, des aménagements de circulation seront réalisés à des points stratégiques. Enfin, des actions de pédagogie seront menées par la mairie, les maisons de quartier, les écoles ou les associations de Petite-Synthe, afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques dans leurs déplacements, que ce soit à pied, à vélo, en bus ou en voiture.